

A RETENIR

QU'EST CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES?

Un groupe de jeunes, élus par les élèves des classes de Saint-Renan du CM2 à la 5ème.

Ce sont les représentants des jeunes de la commune.

- > Les commissions s'organisent suivant des thèmes provenant de l'expression des projets proposés par les élus renanais: environnement, sport, solidarité...
- > Leur nombre varie en fonction des souhaits des jeunes, des projets.
- > Chaque jeune choisit la commission à laquelle il veut participer.
- > 1 à 2 commissions ont lieu par semaine, en Mairie, durant environ une heure.
- > Les projets sont présentés au Maire et à la commission jeunesse lors des plénières qui les valident ou non.

POURQUOI UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES?

Pour les jeunes élus, les conseils de jeunes permettent de mieux connaître les jeunes renanais et leurs besoins.

Ils contribuent ainsi à l'intérêt général en participant aux réflexions et aux décisions de la municipalité, en améliorant la vie de la commune par la mise en place d'actions concrètes.

Il s'agit d'une reconnaissance des projets jeunes et de leur citoyenneté.

- > **NOUBLIE PAS UNE PIECE JUSTIFICATIVE DE TON IDENTITE:** carte de self, scolaire, de transport, licence sportive...
- > **DATE DE L'ELECTION:** Vendredi 20 janvier 2012
- > **LIEU DU VOTE:** Mairie de Saint-Renan
- > **HORAIRES DU SCRUTIN:** Le scrutin sera ouvert de 13h30 à 18h
- > **DEPOUILLEMENT:** Dès la clôture du scrutin
- > **PROCLAMATION DES RESULTATS:** dès la fin du dépouillement
- > **NOMBRE D'ELUS:** 29 max.

Une plénière d'installation, en présence du Maire et de la commission jeunesse, aura lieu le lendemain du scrutin, à savoir:

- > **le samedi 21 janvier 2012 à 10h en Mairie.**

A la Mairie, tu présenteras ta carte électorale, on te remettra une enveloppe et le bulletin de vote (liste des candidats à l'élection).

Un isoloir est mis à ta disposition pour que tu puisses choisir sur la liste tes candidats.

Lorsque ton choix est fait, glisse ton bulletin dans l'enveloppe que tu fermes, et dépose la dans l'urne.

Remarques:

Un bulletin est anonyme, il ne doit pas comporter de signes distinctifs de reconnaissance

On ne peut pas rajouter de noms sur le bulletin. Il serait considéré comme nul.

A toi de jouer, nous te donnons rendez-vous:

- > **Vendredi 20 janvier 2012 en Mairie de 13h30 à 18h**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme, M, Mlle.....,
responsable légal de l'enfant.....,
l'autorise à s'inscrire aux élections du Conseil Municipal Jeune
de Saint-Renan qui se dérouleront **le vendredi 20 janvier 2012.**

Adresse:.....

N° de tel:.....

Classe et établissement fréquenté:.....

Date de naissance:.....

Email:.....

Signature(s) du ou des représentants légaux

Cette autorisation est à retourner en Mairie au plus tard pour le
vendredi 16 décembre 2011.

*Cette inscription concerne uniquement ceux qui souhaitent
se présenter aux élections.*

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES



**VOTER EST UN DROIT,
C'EST AUSSI UN DEVOIR
CIVIQUE**

2012/2014

Mairie de Saint-Renan

✉ Place Léon Cheminant
29290 Saint-Renan
☎ 02.98.84.20.08
mairie@saint-renan.fr